

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Interdiction de stationnement et de circulation Parking Salle Union à Hobscheid

En raison de l'organisation du « Open Air Après Ski » à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 3 février 2026, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Tout stationnement et toute circulation de véhicules sont interdits sur le parking de la Salle Union à Hobscheid, sur la partie délimitée par des barrières, ceci le dimanche, 1^{er} mars 2026 entre 6h00 et 23h59.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 3 février 2026
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire



Paul Reiser

Le Bourgmestre



Serge Hoffmann